



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2010.1335**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-13280- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : L'ENSOLEILLÉE - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES - DEMANDE DE FONDS DE
CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX.**

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Jules SUSINI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Christine BERNARD, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Helliot BRAMI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.



05.03

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/12/10

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : TRAVAUX STRUCTURANTS ET D'AMELIORATION DE L'ESPACE PUBLIC

OBJET : L'ENSOLEILLEE - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par rapport séparé, nous avons examiné la convention confiant à la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES les travaux de l'Ensoleillée pour un montant global estimé à 6 395 230 € HT soit 7 650 000,00 € TTC (arrondi).

Dans le cadre de ses compétences relatives à la requalification des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire, la Communauté du Pays d'Aix en concertation avec la Commune et le Département a décidé de d'améliorer les conditions d'accès à la zone de la Pioline depuis les quartiers Ouest d'Aix-en-Provence en créant une nouvelle liaison entre le chemin des Aubépines et la RD65.

A ce titre par délibération du 11 décembre 2009, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur le principe d'une participation à hauteur de 50 % du montant HT des travaux .

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **SOLLICITER** un fonds de concours auprès de la Communauté du Pays d'Aix pour la réalisation, sous convention avec la SPLA Pays d'Aix Territoires, des travaux d'aménagement du secteur de l'Ensoleillée à hauteur de 50 % du montant HT des travaux.
- **ADOPTER** la convention de fonds de concours à passer avec la Communauté du Pays d'Aix.

- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou l'adjoint délégué aux Grands Travaux à signer la convention de fonds de concours ainsi que tout document afférent à ce dossier.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

2010.1335 - L'ENSOLEILLÉE - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 51
Contre	: 3

Ont voté contre

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

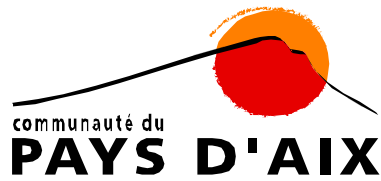
**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence
LA VILLE

COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE

CONVENTION

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, représentée par son Président en exercice, et, par délégation par M. Roger PELLENC, son Vice-Président Délégué au Développement Economique, agissant en cette qualité par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 juillet 2009, autorisé par délibération du Bureau Communautaire du 10 décembre 2010 ci-après dénommé la CPA,

ET

La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par le Maire en exercice, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, autorisé par délibération du conseil municipal en date du
ci-après dénommée la Commune,

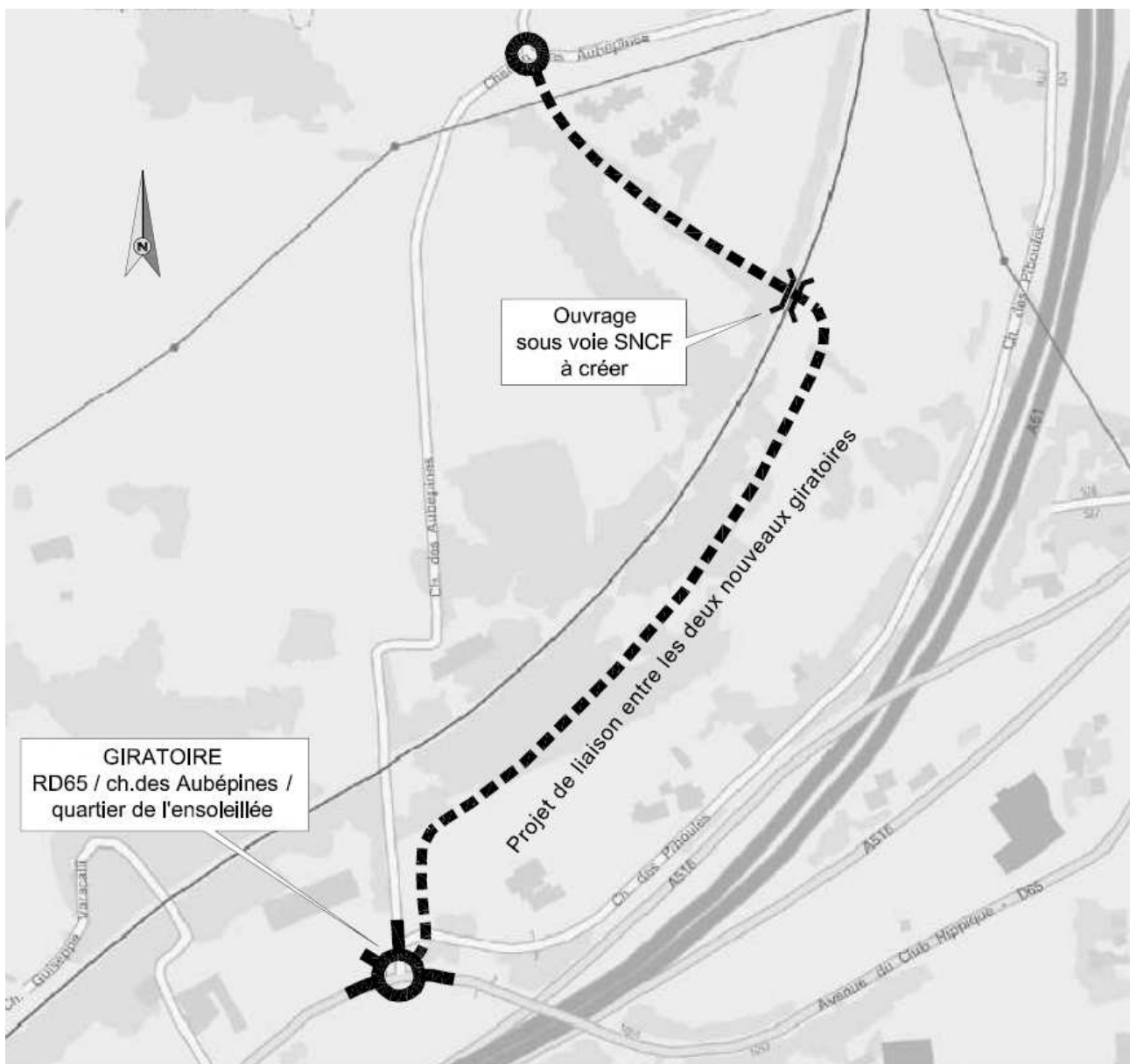
PREAMBULE

Dans le cadre de ses compétences relatives à la requalification des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire, la Communauté du Pays d'Aix en concertation avec la Commune et le Département a décidé d'améliorer les conditions d'accès à la zone de la Pioline depuis les quartiers Ouest d'Aix-en-Provence en créant une nouvelle liaison entre le chemin des Aubépines et la RD65.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation financière de la communauté du Pays d'Aix à l'aménagement du secteur de l'Ensoleillée.

Plan de situation :



ARTICLE 2 : DESCRIPTION DE L'OPERATION

L'opération comprend :

- La création d'une voie publique nouvelle dite voie de « l'Ensoleillée » allant du giratoire des Aubépines au chemin des Aubépines au niveau du hameau Martely. Cette voie aura un profil en travers conforme aux spécifications de la ville d'Aix, à savoir une plateforme de 13,50m comprenant :
 - deux voies de circulation de 3,25 m,
 - des accotements de chaque coté comprenant : 1,50m de bande cyclable et 2,00 m de cheminement piéton.
- Cette partie du programme comprend également le carrefour de raccordement de la voie nouvelle au chemin des Aubépines au niveau du hameau Martely par un giratoire.
- La réalisation d'un ouvrage de 12,5 m d'ouverture passant sous la voie ferrée permettant le passage de la voie de « l'Ensoleillée ». Cet ouvrage sera réalisé conformément aux spécifications de RFF.

ARTICLE 3 : MODALITES FINANCIERES

La Communauté s'engage à verser à la ville d'Aix-en-Provence, sous forme de fond de concours, une aide de 3 197 615 € correspondant à 50 % du montant H.T. des travaux et des études engagés par la commune qui sont estimés à 6 395 230 € H.T.

Plan de financement :

	DEPENSES	RECETTES
Travaux et études	6 395 230 €	
Participation Commune		3 197 615 €
Participation CPA		3 197 615 €
Total :	6 395 230 €	6 395 230 €

ARTICLE 4 : AFFICHAGE SUR CHANTIER

La Ville d'Aix-en-Provence s'engage à diffuser la participation de la Communauté dans tous ces plans de financement.

Par ailleurs, la Ville devra implanter sur chaque chantier concerné par cette opération un panneau d'information incluant le logo de la Communauté et explicitant la participation à hauteur de 50% de la Communauté à ces travaux.

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT

Les modalités de versement seront les suivantes :

- 500 000 € à la notification du démarrage des travaux de la voie traversant l'Ensoleillée (sur présentation de l'ordre de service délivré aux entreprises)
- 500 000 € dès lors que la ville d'Aix pourra justifier de dépenses (études et travaux confondus) à hauteur de 2 000 000 € sur cette opération,
- 500 000 € dès lors que la ville d'Aix pourra justifier de dépenses (études et travaux confondus) à hauteur de 3 000 000 € sur cette opération,
- 500 000 € dès lors que la ville d'Aix pourra justifier de dépenses (études et travaux confondus) à hauteur de 4 000 000 € sur cette opération,
- 500 000 € dès lors que la ville d'Aix pourra justifier de dépenses (études et travaux confondus) à hauteur de 5 000 000 € sur cette opération,
- 500 000 € dès lors que la ville d'Aix pourra justifier de dépenses (études et travaux confondus) à hauteur de 6 000 000 € sur cette opération,
- le solde (dans la limite de 197 915€) à la réception de l'ensemble des travaux et sur justification d'une dépense de 6 395 230 €.

ARTICLE 6 : COORDONNEES BANCAIRES

La Communauté se libèrera des sommes dues par virement bancaire sur le compte suivant :

Code banque : 30001 – Code guichet : 00107 – N° compte : C134 0000000 – Clé Rib : 24

ARTICLE 7 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, et notamment la réception de tous actes extrajudiciaires, les parties font élection de domicile,

la CPA en :
l'Hôtel de Boadès
8, place Jeanne d'Arc
13611 AIX EN PROVENCE Cedex 1

La Commune en :
L'Hôtel de ville
13100 AIX-EN-PROVENCE

Fait en 5 exemplaires
A Aix-en-Provence, le

Pour la Communauté du Pays d'Aix
et par délégation,
Le Vice-Président,

Pour la commune d'Aix-en-Provence,
Le Maire,

Roger PELLENC

Maryse JOISSAINS MASINI